

Un Club Loisir et Compétition

- Une école de tennis dynamique, animée par un professeur diplômé
- Des animations permanentes (tournois, journée Club, arbre de Noël...)
- Des stages pour les enfants en période de vacances scolaires
- Des équipes compétitions jeunes et adultes



Retrouver le club de tennis de Dampierre sur l'application **TENUP**



Pour nous contacter :
tennisclubdampierre@gmail.com

www.tennisclubdampierre.com

Inscriptions/Informations
Olivier BETEMPS (Secrétaire)

06 47 89 76 28

Président
Frédéric Charles
06 11 07 24 25

CLUB DE TENNIS DE DAMPIERRE
78720 DAMPIERRE EN YVELINES
Association déclarée - SIRET 340 994 094 00019



Venez nous rejoindre dans un Club convivial, au cœur de la Vallée de Chevreuse, qui vous accueille, quels que soient vos âges et vos niveaux.

Il met à votre disposition des structures adaptées aux offres proposées par le Club :

- 1 court couvert en résine.
- 3 courts extérieurs en dur, dont 1 éclairé.
- 1 mini tennis
- 1 Club House
- Le tout disponible dans le Parc des Sports de Dampierre
- Réservation des courts sur **TENUP**



COTISATION ANNUELLE

La cotisation comprend la licence FFT

Galaxie (moins de 5 ans) : 59 €

Jeune (moins de 18 ans) : 143 €

Etudiant (avec carte) : 154 €

Adulte : 210 €

Hors club (déjà licencié) : 160 €

Tarif famille * : - 30 €

- à partir de 3 inscriptions par famille

 **Mairie** Réduction de 20 euros pour chaque cotisation annuelle réservée aux résidents de Dampierre (sur présentation d'un justificatif)



Réductions pour les 11 -18 ans :

Inscription sur :

<https://www.yvelines.fr/jeunesse/dispositifs-jeunes/le-pass-hauts-de-seine-yvelines-la-carte-des-jeunes>

Le règlement de la cotisation sera demandé à l'inscription (pour la délivrance de la licence FFT **obligatoire**), à régler soit :

- par chèque à l'ordre du « Club de Tennis de Dampierre en Yvelines »

- via l'application **TENUP**

- par virement bancaire :

Tennis de Dampierre

IBAN FR76 1820 6000 7407 4908 1900 160

BIC AGRIFRPP882

- Coupons sports ANCV

